



**RÉGIE INCENDIE
ALLIANCE**
des Grandes-Seigneuries

Le 17 février 2022

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 17 février 2022, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents :

M. Jean-Claude Boyer	M. Normand Dyotte	Mme Jocelyne Bates
M. André Camirand	M. Vincent Chatel	M. Martin Gélinas
Mme Chantale Boudrias	M. Jean-Michel Roy	M. Sylvain Bouchard

Le quorum est constaté, sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et madame Aleksandra Sirbu, adjointe administrative.

014-02-22 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer et appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée.

ADOPTÉE

015-02-22 Adoption de l'ordre du jour et varia

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer le point 7.1 à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le point 8.2 à l'ordre du jour pour adoption du règlement 2022-01 intitulé « Règlement remplaçant le règlement 2021-01 et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie »

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

016-02-22 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 janvier 2022

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 janvier 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

017-02-22 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 9 février 2022

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 9 février 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Statistiques annuelles 2021 – Dépôt Rapports annuels du schéma sécurité incendie

Le directeur et trésorier de la Régie, Claude Brosseau, procède au dépôt des rapports annuels du schéma sécurité incendie couvrant le territoire de la Ville de Saint-Constant et de la Ville de Sainte-Catherine, le territoire de la Ville de Candiac et le territoire de la Ville de Delson.

Les rapports sont transmis annuellement à la MRC de Roussillon, un rapport annuel pour chacun des territoires, de façon que ces données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminées, par la MRC, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

018-02-22 Don de deux défibrillateurs externes automatisés (DEA) à l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence (UCMU)

CONSIDÉRANT que durant les deux dernières années, la Régie a procédé au changement de l'ensemble de ses DEA;

CONSIDÉRANT que la Régie désire faire un don de deux DEA LifePak 500 numéros de série 33105841 et 34462706;

CONSIDÉRANT que la UCMU est un partenaire de longue date de la Régie;

CONSIDÉRANT que les DEA sont en bon état de marche, mais ils nécessitent de nouvelles batteries et d'électrodes, des mises à niveau, inspections et formations à l'attention des utilisateurs dont l'UCMU est responsable afin de garantir la bonne utilisation et la bonne fonction de l'équipement remis;

CONSIDÉRANT que ces modèles sont programmés pour les premiers répondants et sachant que l'UCMU a une équipe formée à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie approuve le don de deux DEA à l'UCMU sans aucune responsabilité ultérieure de la Régie dans les mises à niveaux, réparations et tout entretien relié aux deux DEA.

ADOPTÉE

019-02-22 Mandat pour étude de la rémunération globale – salaire et avantages sociaux

CONSIDÉRANT l'embauche de nouveaux employés et en lien avec la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, retrouvant plusieurs postes, comme chef d'opération, technicien en prévention incendie, adjointe administrative, chef de division, etc.

CONSIDÉRANT que la Régie désire établir des comparables avec des organismes similaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie mandate le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à faire des démarches pour obtenir une étude sur la rémunération globale, salaire et avantages sociaux, pour l'ensemble des groupes salariés de la Régie.

ADOPTÉE

020-02-22 Approbation des paiements

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

D'APPROUVER les listes des paiements émis au montant total de 47 836.64 \$ selon la liste déposée en date du 10 février 2022 et couvrant la période janvier 2022.

ADOPTÉE

021-02-22 Adoption du règlement 2022-01 intitulé « Règlement remplaçant le règlement 2021-01 et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie »

CONSIDÉRANT que la Régie effectue une mise à jour de son règlement de tarification;

CONSIDÉRANT que la Régie a changé son nom constitutif au 1^{er} janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Vincent Chatel et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte le règlement 2022-01 intitulé « Règlement remplaçant le règlement 2021-01 et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie » qui est déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

022-02-22 Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour la mise à niveau du logiciel ICO

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.45.9, la Régie peut emprunter à son fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que la Régie prévoit emprunter à son fonds de roulement 35 000 \$ pour faire la mise à niveau du logiciel ICO;

CONSIDÉRANT que la Régie possède le solde nécessaire à son fonds de roulement pour effectuer un tel emprunt;

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte et appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et il est résolu :

QUE le conseil autorise la Régie à procéder à cet emprunt à son fonds de roulement selon les modalités précédemment décrites.

ADOPTÉE

Varia

Aucun sujet en varia.

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

023-02-22 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy appuyé par monsieur Martin Gélinas et il est résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE



M. Jean-Claude Boyer
Président par intérim



M. Claude Brosseau
Directeur et trésorier